

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marie-France BOURRÉE, Maire de CEAUCE.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. REBULARD Bernard, PLUMAIL Joël, MM. MORIN Thierry, LEDEME Jean-Claude, BARBE Bertrand, BOISGONTIER Olivier, ROBILLARD Alain, Mmes GUERIN Patricia, HEUVELINE Patricia, BADEUIL Claire, HAMARD Marie-Laure, ROUX Chantal.

**ETAIT ABSENTE ET REPRESENTEE** : Mme FLEURISSON Béatrice, qui avait donné procuration à Mme ROUX.

Le conseil a élu pour secrétaire M. BARBE Bertrand

Lecture a été donnée du compte rendu de la réunion du 20 janvier 2020 qui a été approuvé à l'unanimité.

**1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 du BUDGET LOTISSEMENT DU VAL DE CELCIUS**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter toutes les pièces se rattachant au budget primitif et toutes les pièces comptables, le compte de gestion, les états de l'actif et du passif,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2019 du trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 du BUDGET LOTISSEMENT DU VAL DE CELCIUS**

Madame le Maire ayant exposé,  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. REBULARD Bernard, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2019,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour procéder au vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif 2019, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice :

INVESTISSEMENT

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Dépenses               | 22 896.72 |
| Recettes               | 22 896.72 |
| Résultat de l'exercice | 00.00     |
| Résultat antérieur     | 00.00     |
| Résultat de clôture    | 00.00     |

FONCTIONNEMENT

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Dépenses               | 22 896.72 |
| Recettes               | 22 896.72 |
| Résultat de l'exercice | 00.00     |
| Résultat antérieur     | 00.00     |
| Résultat de clôture    | 00.00     |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le compte administratif 2019 est approuvé.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019 du BUDGET LOTISSEMENT DU VAL DE CELCIUS**

| <b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>  |              |
|---|--------------|
| <b><u>A Résultat de l'exercice</u></b><br>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)  | <b>00.00</b> |
| <b><u>B Résultats antérieurs reportés</u></b><br>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent)<br>ou – (déficit)        | <b>00.00</b> |
| <b>C/ Résultat à affecter</b><br>= A + B (hors restes à réaliser)<br>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)         | <b>00.00</b> |
| <b><u>D Solde d'exécution d'investissement</u></b><br>(précédé de + ou -)<br>D 001 (besoin de financement)<br>R 001 (excédent de financement) | <b>00.00</b> |
| <b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u></b><br><u>Besoin de financement</u><br><u>Excédent de financement</u>            |              |
| <b>Besoin de financement = F = D + E</b>  | <b>00.00</b> |

L'assemblée au vu des résultats de l'exercice, CONSTATE l'inexistence de report en investissement et en fonctionnement. Il n'y a donc pas lieu d'affectation.

**3) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET du LOTISSEMENT DU VAL DE CELCIUS**

Madame le Maire,

Vu le projet du budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Présente à l'assemblée le projet du budget qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 127 172.31 €

En section d'investissement, en dépenses et en recettes : 127 172.31 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

**4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter toutes les pièces se rattachant au budget primitif et toutes les pièces comptables, le compte de gestion, les états de l'actif et du passif,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2019 du trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**5) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Madame le Maire ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. REBULARD Bernard, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour procéder au vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif 2019, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice :

**INVESTISSEMENT**

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Dépenses               | 600.00     |
| Recettes               | 2 154.00   |
| Résultat de l'exercice | + 1 554.00 |
| Résultat antérieur     | + 7 770.00 |
| Résultat de clôture    | + 9 324.00 |

**FONCTIONNEMENT**

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Dépenses               | 2 195.96   |
| Recettes               | 600.00     |
| Résultat de l'exercice | -1 595.96  |
| Résultat antérieur     | + 7 478.09 |
| Résultat de clôture    | + 5 882.13 |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le compte administratif 2019 est approuvé.

**6) AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

| <b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>   |                   |
|--|-------------------|
| <b>A Résultat de l'exercice</b><br>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)  | <b>- 1595.96</b>  |
| <b>B Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent)<br>ou – (déficit)            | <b>+ 7 478.09</b> |
| <b>C/ Résultat à affecter</b><br>= A + B (hors restes à réaliser)<br>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)      | <b>+ 5 882.13</b> |
| <b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b><br>(précédé de + ou -)<br>D 001 (besoin de financement)<br>R 001 (excédent de financement) | <b>+ 9 324.00</b> |
| <b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b><br>Besoin de financement<br>Excédent de financement                              |                   |
| <b>Besoin de financement = F = D + E</b>   | <b>00.00</b>      |
| Report en fonctionnement au R 002  | <b>+ 5 882.13</b> |

L'assemblée au vu des résultats de l'exercice, décide de reporter en fonctionnement au 002, l'intégralité de l'excédent, soit 5 882.13 € et l'excédent d'investissement au 001 pour 9 324.00 €.

**7) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Madame le Maire,

Vu le projet du budget primitif 2020 de la commission des finances qui s'est réunie ce même jour à la mairie,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Présente à l'assemblée le projet du budget qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 10 982.13 €

En section d'investissement, en dépenses et en recettes : 11 478.00 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

**8) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 du BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter toutes les pièces se rattachant au budget primitif et toutes les pièces comptables, le compte de gestion, les états de l'actif et du passif,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2019 du trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **9) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. REBULARD Bernard, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour procéder au vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif 2019, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice :

#### INVESTISSEMENT

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Dépenses                 | 80 131.29   |
| Recettes                 | 63 663.34   |
| Résultat de l'exercice   | - 16 467.95 |
| Résultat antérieur       | - 18 358.34 |
| Résultat de clôture      | - 34 826.29 |
| <b>RESTES A REALISER</b> |             |
| Dépenses                 | 00.00       |
| Recettes                 | 00.00       |
| Résultat en RAR          | 00.00       |

#### FONCTIONNEMENT

|                        |             |
|------------------------|-------------|
| Dépenses               | 23 157.79   |
| Recettes               | 40 131.92   |
| Résultat de l'exercice | + 16 974.13 |
| Résultat antérieur     | + 17 306.79 |
| Résultat de clôture    | + 34 280.92 |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le compte administratif 2019 est approuvé.

### **10) AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

| <b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>  |                    |
|---|--------------------|
| <b><u>A Résultat de fonctionnement de l'exercice</u></b><br>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)  | + 16 974.13        |
| <b><u>B Résultats antérieurs reportés</u></b><br>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé<br>du signe + (excédent) ou – (déficit)                          | + 17 306.79        |
| <b>C/ Résultat à affecter</b><br>= A + B (hors restes à réaliser)<br>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002<br>ci-dessous)                        | + 34 280.92        |
| <b><u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u></b><br>(précédé de + ou -)<br><b>D 001 (besoin de financement)</b><br><b>R 001 (excédent de financement)</b> | - 34 826.29        |
| <b><u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u></b><br><b>Besoin de financement</b><br><b>Excédent de financement</b>                              | <b>00.00</b>       |
| <b>Besoin de financement = F = D + E</b>  | <b>- 34 826.29</b> |
| Report en fonctionnement au R 002   | <b>00.00</b>       |

L'assemblée au vu des résultats de l'exercice, à l'unanimité, décide d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement soit 34 280.92 € en investissement, pour les besoins de financement, il n'y a pas de report en fonctionnement au 002.

### **11) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire,

Vu le projet du budget primitif 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Présente à l'assemblée le projet du budget qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 40 265.00 €

En section d'investissement, en dépenses et en recettes : 270 347.92 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité.

## **12) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter toutes les pièces se rattachant au budget primitif et toutes les pièces comptables, le compte de gestion, les états de l'actif et du passif,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2019 du trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **13) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Madame le Maire ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que M. REBULARD Bernard, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour procéder au vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif 2019, dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice :

### INVESTISSEMENT

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Dépenses               | 680 697.43   |
| Recettes               | 249 508.41   |
| Résultat de l'exercice | - 431 189.02 |
| Résultat antérieur     | - 46 250.01  |
| Résultat de clôture    | - 477 439.03 |
| Dépenses RAR           | 30 707.00    |
| Recettes RAR           | 155 420.96   |
| Résultat RAR           | + 124 713.96 |

### FONCTIONNEMENT

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Dépenses               | 681 982.40   |
| Recettes               | 901 230.48   |
| Résultat de l'exercice | + 219 248.08 |
| Résultat antérieur     | + 410 933.50 |
| Résultat de clôture    | + 630 181.58 |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le compte administratif 2019 est approuvé.

#### **14) AFFECTATION DES RESULTATS 2019 BUDGET DE LA COMMUNE**

| <b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>   |                            |
|--|----------------------------|
| <b>A Résultat de l'exercice</b><br>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)  | <b>+ 219 248.08</b>        |
| <b>B Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent)<br>ou – (déficit)            | <b>+ 410 933.50</b>        |
| <b>C/ Résultat à affecter</b><br>= A + B (hors restes à réaliser)<br>(Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)      | <b>+ 630 181.58</b>        |
| <b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b><br>(précédé de + ou -)<br>D 001 (besoin de financement)<br>R 001 (excédent de financement) | <b>- 477 439.03</b>        |
| <b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b><br><u>Besoin de financement</u><br><u>Excédent de financement</u>                | <b>+ 124 713.96</b>        |
| <b>Besoin de financement = F = D + E</b>   | <b>- 352 725.07</b>        |
| Report en fonctionnement au R 002  | <b><u>+ 277 456.51</u></b> |

L'assemblée au vu des résultats de l'exercice 2019, décide d'affecter en investissement 352 725.07 € pour les besoins de financement et de reporter l'excédent en fonctionnement au 002, 277 456.51 €.

#### **15) ACTUALISATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** **SOUMISE A ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée qu'en 2002-2003, un premier plan de zonage d'assainissement collectif avait fait l'objet d'une étude afin d'intégrer des zones urbanisables.

Aujourd'hui, le projet d'extension du réseau eaux usées avec poste de refoulement rue de Cigné et rue de la Bredâche ne fait pas partie du plan de zonage d'assainissement collectif approuvé en 2003.

- explique que la subvention du Conseil Départemental est subordonnée à l'intégration du projet de la rue de Cigné dans le plan de zonage d'assainissement.

Par conséquent, Madame le Maire demande à l'assemblée :

- d'actualiser le plan de zonage d'assainissement préalablement approuvé en 2003, afin d'intégrer le projet d'extension du réseau d'eaux usées rue de Cigné et rue de la Bredâche avec le poste de refoulement,

- de confier à SOGETI INGENIERIE, les études afférentes à la mise à jour du zonage d'assainissement collectif des eaux usées et de l'élaboration du dossier de mise à enquête publique,

- de demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif de CAEN,

- précise à l'assemblée, que toutes les dépenses liées à l'actualisation du plan d'assainissement et de la mise en enquête publique sont prévues au budget primitif 2020 du budget Assainissement.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, DECIDE :

- d'actualiser le plan de zonage d'assainissement préalablement approuvé en 2003, afin d'intégrer le projet d'extension du réseau d'eaux usées rue de Cigné et rue de la Bredâche avec le poste de refoulement,
- de confier à SOGETI INGENIERIE, les études afférentes à la mise à jour du zonage d'assainissement collectif des eaux usées et de l'élaboration du dossier de mise à enquête publique,
- de demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif de CAEN,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents et pièces à intervenir pour ce projet.
- précise que tous les frais afférents à ce projet sont prévus au budget primitif 2020 du budget assainissement.

### **16) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA CDC ANDAINE-PASSAIS**

L'application de la fiscalité professionnelle unique a entraîné la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre les communes et la communauté de communes.

Vu l'article 1609 nonies C du code des impôts, il appartient à la CLECT de produire un rapport sur les charges transférées liées aux transferts de compétences au sein du bloc communal. Ce rapport présente les coûts de dépenses de fonctionnement, ainsi que le coût moyen annualisé des dépenses liées à un équipement, afin de déterminer les attributions de compensation.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétence afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2020 arrêtant les attributions de compensation définitives 2019 et les montants provisoires de 2020,

Vu le rapport de la CLECT présentant les montants définitifs des transferts de charges permettant de déterminer le montant des attributions de compensation qui en découlent, les communes doivent délibérer dans les conditions de majorité qualifiées prévues à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales pour approuver ce rapport.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 06 février 2020.

### **17) INFOS**

\* Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle n'a pas usé de son droit de préemption sur les propriétés suivantes :

- maison 1 Impasse du Vieux Cimetière appartenant à M. BEAUDET Gilbert
- maison 3 rue de la Coulée Verte appartenant à Mme BREUIL Marcelle
- maison 25 rue d'Ambrières appartenant à Mme ADOLPHE Monique
- maison 10 rue de Cigné appartenant à Mme GELDARD Janet

## PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

1<sup>ER</sup> Tour du 15 mars 2020

| <b>8 H - 10 H 30</b> | <b>10 H 30 - 13 H</b> | <b>13 H - 15 H 30</b> | <b>15 H 30 - 18 H</b> |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Joël PLUMAIL         | Patricia GUERIN       | Alain ROBILLARD       | Olivier BOISGONTIER   |
| Thierry MORIN        | Bertrand BARBE        | Béatrice FLEURISSON   | J-CI LEDEME           |
| M-F BOURRÉE          | Maire-Laure HAMARD    | Chantal ROUX          | M-F. BOURRÉE          |

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00**